

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2015

Le vingt-trois octobre deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle .

Absentes excusées : Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane, Mme HUET Rachel.

Secrétaire de séance : M. BRÉAL Loïc

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2015.

I – BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer un virement de crédit sur le budget de la commune afin de pallier une insuffisance budgétaire au chapitre 12.

VC 1 :

Budget COMMUNE

- Chapitre 12	Compte /6413	2 500,00 €
- D 022		- 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision ci dessus.

II – RAPPORT D'ACTIVITÉ EAU POTABLE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le rapport annuel 2014 du Syndicat d'alimentation en eau potable d'Aubigné – Feins – Montreuil qui regroupe les communes de : Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins et Montreuil-sur-Ille.
Il est consultable en mairie.

Estimation de la population desservie : 4 300 habitants

Condition d'exploitation du service : Le service est exploité par la société VEOLIA EAU en affermage, qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 2 020 abonnés (+2,23 % par rapport à 2013).

Besoin en eau : en 2014, les abonnés ont consommé 143 310 m3 (+ 2,90 % par rapport à 2013) soit en moyenne 91 litres par habitant et par jour. Le rendement du réseau était de 84,50 % en 2014 (il était de 82,7 % en 2013).

Qualité : Bonne Le bilan fourni par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité. Elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour le paramètre microbiologique, les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Prix : Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 338,87 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,82 € /m3, en baisse de 0,76 % par rapport à 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le rapport annuel 2014 sur le prix et la

qualité du service public de l'eau potable.

III – TAXE FONCIERE : DÉGRÈVEMENT JEUNES AGRICULTEURS

Monsieur HONORÉ, 1er Maire Adjoint, indique au Conseil municipal qu'un dégrèvement jeunes agriculteurs est mentionné sur l'avis d'imposition taxes foncières 2015 pour la somme totale de 116 €.

Il s'avère que cette année, la partie Dégrèvement JA «État» est de 105 € et la partie Dégrèvement JA «Collectivité» est de 11€. Suite à la transmission de la Direction Générale des Finances publiques de Rennes d'un document sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, la collectivité doit dégrever la somme de 116 € à l'agriculteur concerné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'accorder le dégrèvement de 116 € à l'agriculteur concerné.

IV - UTILISATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la salle des fêtes est régulièrement utilisée à but lucratif dans le cadre d'activités sportives (toutes les semaines scolaires) par une association « Danse la Vie ».

Une convention d'utilisation a été mise en place. Il est précisé que la mise à disposition est consentie gratuitement une fois par an pour les associations régies par la loi 1901. Pour cette association qui utilise la salle régulièrement, un forfait de 100 € à l'année lui sera demandée afin de participer aux frais généraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un forfait de 100 € à l'année et ce à compter de l'année 2016 pour l'association « Danse la Vie ».

V – TAXE AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que lors de la séance du 30 septembre 2011, l'assemblée délibérante a décidé d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2 %, sans exonérations facultatives et que lors de la séance du 24 octobre 2014, il a été décidé que cette taxe soit reconduite de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

Monsieur le Maire propose de passer le taux à **2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2016** (sachant qu'actuellement le taux est à 2 %) et propose que cette taxe soit reconduite de plein droit d'année en année dès 2016 sauf renonciation expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour - à 3 abstentions, décide de passer le taux à **2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2016** (sachant qu'actuellement le taux est à 2 %) et propose que cette taxe soit reconduite de plein droit d'année en année dès 2016 sauf renonciation expresse.

VI – CMJ

Monsieur Stéphane BODINAUD fait part aux membres du Conseil municipal que le 2ème Conseil municipal des jeunes s'est déroulé le samedi 26 septembre 2015. Trois commissions ont été créées : Patrimoine, Espaces jeunes et sécurité.

Les demandes sont les suivantes :

Sécurité : plateaux ralentisseurs, rénovation arrêt de bus en mauvais état à la Croix Rompue, piste cyclable dans le centre, mise en place de panneaux « Partageons la route », réflexion sur la délimitation de la place de l'église .

Patrimoine : Une journée comptée Géo cachemire, chasse aux trésors, connaître l'histoire de Feins, établir un inventaire du patrimoine (four à pain, Croix, Calvaire...).

Espace jeunes : Disposer d'un endroit pour les jeunes (billards, jeux de société, DVD)

Le prochain CMJ aura lieu le 21 novembre 2015.

VII - TERRAIN MULTISPORT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du déroulement des différents courriers et pétitions reçus à la mairie et des réponses apportées dans le cadre du positionnement du terrain multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a réaffirmé, à l'unanimité sa volonté d'installer le terrain multisports sur la partie sud du terrain de foot, à proximité de la garderie – ALSH (perpendiculaire au bâtiment garderie ALSH).

Un élément supplémentaire a été pris en compte au moment de la décision : le positionnement du terrain multisports en lieu et place du parking gravillonné et de la butte de terre s'avère impossible du fait de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE et entre autre les bâtiments d'élevage) imposée par la présence du GAEC de l'ardriller.

Plan de financement du 22/10/2015

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la création du terrain multisport, une demande de subvention au titre de la DETR et au titre du contrat de territoire, a été sollicitée en 2015. Le nouveau plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
TERRASEMENT AMENAGEMENT	13 953,00 €	DETR 30 %	11 932,60 €
BORDURES	3 000,00 €	CONTRAT de TERRITOIRE	18 045,50 €
FOURNITURE TERRAIN	21 905,80 €	AUTOFINANCEMENT	9 797,22 €
PEINTURE MARQUAGE	916,52 €		
TOTAL H.T.	39 775,32 €	TOTAL H.T.	39 775,32 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VIII – LOI NOTRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'avancée des projets de fusion pour la communauté de communes du Pays d'Aubigné entre les EPCI (1). Il présente la nouvelle carte [Projet de schéma Départemental de coopération Intercommunale – SDCI (2)] avec fusion de certains EPCI.

(1) EPCI : *Établissement Public de Coopération Intercommunales*

(2) SDCI : *Schéma Départemental de Coopération Intercommunal*

XI - QUESTIONS DIVERSES

Fréquentation garderie :

Une étude sur la fréquentation de la garderie a été menée sur la période de septembre / octobre 2015 par tranche de quart d'heures.

A partir du 18 septembre 2015 :

- de 7h00 à 7h15 : aucun enfant à la garderie

- de 7h00 à 7h30 : aucun enfant sauf 3 ou 4 fois

En octobre, il n'y a eu aucun enfant à la garderie le matin entre 7h00 et 7h30.
L'étude sera menée également en novembre et décembre 2015.

ELECTION REGIONALES

1^{er} tour le 6 décembre 2015

08H00 10H30	Alain FOUGLÉ
	Rodrigue FAUTREZ -Jean ORY
10H30 13H00	Jean Yves HONORE
	Christèle LEGRY - Michel BURGOT
13H00 15H30	Jean Pierre ROBERT
	Loïc BREAL -Floriane COQUILLET
15H30 18H00	Alain FOUGLÉ
	Rachel HUET Pia BOYER

2ème tour le 13 décembre 2015

08H00 10H30	Alain FOUGLÉ
	Inès LE BOHEC– Rodrigue FAUTREZ
10H30 13H00	Jean Yves HONORE
	Stéphane BODINAUD - Michel BURGOT
13H00 15H30	Jean Pierre ROBERT
	Loïc BREAL - Floriane COQUILLET
15H30 18H00	Jean ORY
	- Henri PORCHER -Pia BOYER

Cérémonie du 11 Novembre 2015 :

- 11h00-École publique Hommage au Centenaire de la mort de Pierre-Marie CHOLLET (décédé au combat en mai 1945), une plaque sera dévoilée en son honneur,
- 11h30 Cérémonie au Monument aux Morts

Cérémonie des vœux : Samedi 9 janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Prochaines réunions les vendredis 20 novembre et 11 décembre 2015 à 20h30.